

— Peu de jours après le retour de l'Empereur à Vienne, ordre a été donné au général commandant en Bohême, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour faire opérer, par le chemin de fer, le transport des prisonniers français vers leur patrie. Cet ordre a été promptement exécuté, et les soldats français ont été dirigés par la Saxe, sur Strasbourg, où l'échange avec les prisonniers autrichiens doit avoir lieu. Partout, les Français ont été l'objet des meilleurs traitements de la part des autorités et de la population.

On leur a sur toute la route distribué, en abondance, des cigares, de la bière et des vivres. Aussi les prisonniers fraternisaient-ils partout avec les populations.

On écrit de Vichy au *Messenger de l'Allier* qu'il a été procédé à l'arrestation de trois personnes soupçonnées d'escroquerie au jeu dans le salon de l'établissement; cette arrestation aurait eu lieu à la suite d'une enquête qui aurait révélé contre les trois joueurs des charges suffisantes. Ce petit événement a produit à Vichy une certaine sensation.

— On a parlé, il y a quelques jours, du rapide voyage aérien du Missouri à l'Etat de New-York. Cette magnifique et périlleuse traversée vient de donner lieu à un singulier procès. Les journalistes de Saint-Louis viennent d'intenter un procès à un des compagnons de voyage de l'aéronaute, M. Hyde, rédacteur du *Republican*, sous prétexte qu'il exposait gratuitement dans la nacelle aérostatique, dès jours précieux pour la confrérie éditoriale. Après avoir oui l'accusation, les témoins à charge et à décharge, ainsi que la défense, la Cour a prononcé un arrêt qui lui fait honneur, en déclarant que M. Hyde avait parfaitement le droit de se pendre à un ballon, si bon lui semblait.

VOYAGE A LA MER.

DIMANCHE 31 JUILLET 1859

Train de Plaisir de Tourcoing, Roubaix, Lille, Armentières et Bailleul à

CALAIS.

PRIX DES PLACES, (aller et retour compris).

2^e classe, 5 fr.; 3^e classe, 4 fr.

aller.

Départ de Tourcoing, dimanche matin, à 6 h. 45	
» Roubaix, à	6 52
» Lille, à	7 20
» Armentières, à	7 52
» Bailleul, à	8 14
Arrivée à Calais à	10 20

Retour.

Départ de Calais, le même jour, à	7 h. 00
Arrivée à Bailleul, à	8 55
» Armentières, à	9 15
» Lille, à	9 50
» Roubaix, à	10 15
» Tourcoing, à	10 25

MM. les voyageurs sont prévenus qu'ils ne peuvent avoir d'autres bagages que ceux pouvant se placer facilement sous les banquettes. On délivre des billets à l'avance aux gares du chemin de fer du Nord.

KERMESSES.

Dimanche 31 juillet.

Tourcoing.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Le docteur DE MOLENES-MAHON, de Paris, est seul chargé par les administrations des hospices de Lille, Orléans, Tours, Angers, etc., de faire l'application du procédé Mahon « qui a obtenu depuis 1806 mille guérisons par an, à terme moyen, dans les hôpitaux de Paris. » (Rapport de l'Académie de médecine.)

Il fera son service à l'Hospice-Général de Lille le mercredi 3 août, à huit heures, et recevra les malades particuliers ce même jour, à l'HOTEL DE L'EUROPE, de midi à 4 heures.

Guérison à forfait des maladies de la peau et du cuir chevelu: teignes, dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, pellicules, chute de cheveux, affections contagieuses, etc.

Les frères MAHON sont décédés depuis plus de dix ans; le docteur DE MOLENES-MAHON est le seul de leurs successeurs qui soit médecin. Il ne reçoit à Paris que RUE ST-ANTOINE, 200. Traitement par correspondance. (4577-4280 L.)

EN VENTE CHEZ J. REBOUX

20, Rue Neuve, Roubaix :

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES

ARMOIRIES DE ROUBAIX

Pour servir au projet présenté par l'Administration municipale d'allier les anciennes avec les nouvelles.

Par TH^r LEURIDAN,

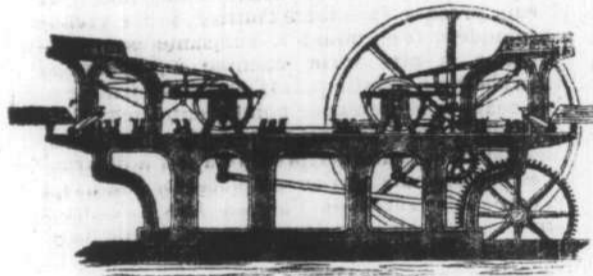
Conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée industriel de cette ville.

Un volume in-octavo avec planches,

PRIX : 1 F. 50 C.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

exécutées à la presse mécanique.



J. REBOUX
IMPRIMEUR & LITHOGRAPHE
20, RUE NEUVE
ROUBAIX.

— Lâchez-moi ! reprit elle, ou Dieu vous punira !

Il allait, au contraire, la serrer contre son cœur, elle se sentit plus fortement étreinte par son bras de fer.

« Exigez-vous de l'argent ? Vous en aurez.

— De l'argent ? de vous ? Non, pas de vous. »

Le courage d'Elise s'était évanoui. Elle n'avait d'autres armes que les prières. A la vérité, elle pensa un instant à Benowski; mais cette pensée ne fut qu'un léger soupir. Benowski n'était pas venu; peut-être l'avait-il oublié.

« Voici vos libérateurs qui accourent, dit Sarelli en montrant un nuage de poussière, au milieu de laquelle apparaissait un cavalier. Que dois-je faire ? Vous rendre la liberté ? Ce n'est pas moi qui vous ai faite prisonnière, c'est vous qui m'avez enchaîné; cette captivité peut entraîner votre perte ou la mienne. Savez-vous ce que c'est qu'aimer ? »

Déjà il distinguait, non plus un seul cavalier, mais plusieurs, accourant de toute la vitesse de leurs chevaux. Comme il ne s'attendait qu'à la rencontre d'un adversaire simulé, il se crut trahi. Appréhendant sa position en un clin d'œil, il prit une prompt résolution.

« Il faut me suivre, dit-il; tenez-vous bien au pommeau de la selle.

Mais les forces étaient revenues à Elise avec l'espoir de la délivrance. Apercevant à la ceinture de Sarelli le manche d'un poignard, elle le saisit avec dextérité et en dirigea la pointe contre la poitrine du ravisseur.

« Lâchez-moi, dit-elle impérieusement, ou je vous tue. »

Il sourit. « On l'eût dit enchanté de cette menace. « Vous êtes, lui dit-il, une fleur de cactus, pâle, mais non sans épine.

— Lâchez-moi, ou...

« Puisqu'il faut mourir, recevoir la mort d'une petite main si douce et si gracieuse serait un véritable bonheur. Frappez donc, je vous en prie. »

Elise eut horreur du meurtre, et sa main resta paralysée.

Pourtant elle voulut exécuter sa menace lorsque Sarelli se remit en marche; mais il lui arracha le poignard et le lança au loin.

Le chemin serpentait autour d'un petit bois qui les cachait pour un moment aux regards des cavaliers. Si Sarelli voulait s'échapper, il fallait profiter de l'occasion. Il tourna bride pour s'éloigner ventre à terre; mais aussitôt il se trouva en face d'un nouveau cavalier qui s'approchait d'un air hostile.

Il partit au galop, lâchant la bride pour saisir sa carabine d'une main, tandis que de l'autre il plus son cheval qu'à l'aide des jambes.

Son nouvel adversaire devina tout d'un coup d'œil, s'élança à sa poursuite et l'eut bientôt atteint. Sarelli fit feu; mais aussitôt un coup violent lui fit tomber la carabine de la main, et il se sentit percé de la pointe d'une épée.

« Rends-toi ! » lui cria-t-on.

Il essayait de prendre la fuite avec sa capture, lorsqu'un nouveau coup d'épée atteignit son cheval, qui s'abattit aussitôt. En cherchant à se dégager des étriers, il trébucha, tomba, et fut contraint de lâcher Elise.

Son adversaire descendit de son cheval, lui appuya un pied sur la poitrine, et fit étinceler une épée à ses yeux. La blessure de Sarelli était profonde, et le sang coulait abondamment.

« Ne le touchez pas ! dit Elise d'un ton suppliant.

— Vous avez raison, mademoiselle, répondit

VILLE DE ROUBAIX GRAND CARROUSEL

Offert à Messieurs les amateurs
PAR LES JEUNES GENS DE LA VILLE
avec le concours de
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
AU BÉNÉFICE DES

BLESSÉS DE L'ARMÉE D'ITALIE ET DES FAMILLES

de ceux qui ont succombé si glorieusement sur le champ d'honneur.

Ce carrousel aura lieu le dimanche 31 juillet, à quatre heures, dans un vaste manège situé sur la place de la Liberté.

Les prix suivants seront offerts aux vainqueurs :

- 1^{er} Prix : 18 Couverts et une Louche en argent.
- 2^e » 12 Couverts »
- 3^e » 6 Couverts »
- 4^e » 24 Cuillères à café.
- 5^e » 3 Cuillères de dessert, en argent.

CONDITIONS DU CONCOURS

ART. 1^{er}. L'inscription aura lieu le Dimanche 31 Juillet, de onze à deux heures, dans un des salons de la Mairie.

ART. 2. L'entrée de chaque cavalier est fixée à dix francs.

ART. 3. Les cavaliers qui ont eu plusieurs prix dans le courant de l'année, ne sont pas admis à concourir.

ART. 4. Le cortège partira à trois heures et demie précises de la place du Trichon, et suivra l'ordre indiqué par la Commission.

ART. 5. Tout cavalier qui n'aura pas fait partie du cortège ou qui ne se trouvera pas à l'appel de son peloton, perdra le droit de concourir.

ART. 6. Le cavalier entré dans le manège se présentera au Jury pour recevoir la lance, partira immédiatement au galop franc et soutenu et fera trois fois le tour du manège.

ART. 7. Les bagues onlevées seront remises, à la lance, à l'un des membres du Jury.

ART. 8. Le même cheval ne pourra entrer que deux fois en lice et en deux pelotons différents.

ART. 9. L'habit et le chapeau sont de rigueur.

ART. 10. Le Jury, composé de neuf membres, cinq de la ville et quatre étrangers, veillera à la stricte exécution du règlement, et sera seul juge de toute contestation qui pourrait s'élever.

Les Membres de la Commission :

DERVAUX AGUSTE, DUHAMEL VICTOR, DELATTRE CARLOS, DEFRENNE ALPHONSE, DEKIMPE GUSTAVE, ERNOULT JB., FRAZEE EMILE, TIERS-BONTE fils, TIBERGHEN HECTOR, WATTEL EMILE, WATTINNE LOUIS.

Membres du Jury :

TIERS-BONTE, Président d'honneur, SCRÉPEL-ROUSSEL, FRANÇOIS WATTEL, J.-B. LEFEBVRE, HENRI BOSSUT.

Vu et approuvé par nous, Conseiller municipal, faisant fonctions de Maire,

TIERS-BONTE.

Roubaix, 15 Juillet 1859.

Les Coffres-forts Gruson ont acquis une vogue justement méritée par les soins apportés à leur confection et surtout par la remarquable perfection d'un travail qui offre toute garantie. Aussi toutes les maisons importantes font achat d'un coffre-fort du système Gruson.

Rue Sainte-Catherine, 75, à Lille.

VILLE DE ROUBAIX TRAVAUX COMMUNAUX CONSTRUCTION D'UN MAGASIN au bureau de conditionnement.

Le Conseiller municipal faisant fonctions de Maire de la ville de Roubaix, donne avis que le mercredi 3 août 1859, à onze heures du matin, il sera procédé, dans une des salles de la Mairie, à l'adjudication au rabais et à l'extinction des feux, des travaux de construction d'un magasin au bureau de conditionnement des soies et des laines, montant, suivant devis approuvé par M. le préfet, à la somme de 10,826 fr. 09 c.

Les plans et devis sont déposés au secrétariat de la Mairie, où les amateurs pourront en prendre connaissance.

Les soumissions seront reçues jusqu'à l'heure fixée pour l'adjudication.

Roubaix, 27 juillet 1859.

1580

TIERS-BONTE.

Etudes de Me. DELAHAYE, notaire à Tourcoing, et de Me. CATTEAU, notaire à Lannoy.

1^o ROUBAIX,

le long du pavé de cette ville au Blanc-Seau,

à proximité du pont du chemin de fer,

2 MAISONS A ÉTAGE

N^{os} 26 et 28,

A USAGE DE RENTIER,

& 5 ARES 39 CENTIARES DE

FONDS ET JARDIN

Celle n^o 26, récemment occupée avec le jardin par M. Jean-Baptiste Becquart. — celle n^o 28, occupée sans bail par veuve Leroy.

2^o TOURCOING, AU BLANC-SEAU,

A peu de distance de l'église, le long du pavé de Roubaix à Nouveaux,

4 MAISONS

& 48 ARES 07 CENTIARES DE

FONDS & POTAGER

dont 2 front audit pavé, marquées n^{os} 828 et 829, et les 2 autres dans le fond de la propriété. Occupées : la maison 828 avec le potager par Louis Thiebaut et les autres par des tisserands,

A VENDRE

par suite de décès.

Lundi 29 août 1859, à 3 heures de relevée, Me. Delahaye, notaire à Tourcoing, procédera en son étude à la vente en une seule adjudication desdits biens.

Les titres sont déposés en l'étude dudit Me. Delahaye. (1578)

On demande

un bon COUPEUR et une PREMIÈRE OUVRIÈRE pour la fabrication des fuseaux. S'adresser rue Neuve, 20, à Roubaix.

Feldmans — car c'était lui — il n'est pas digne de mourir de ma main.

Feldmans remit son épée dans le fourreau. C'est alors que parut Berghen, suivi de près par la princesse et par milady.

Au spectacle qui s'offrit à ses yeux, il fut saisi d'une crainte très vive et d'une profonde consternation. Laisant aux dames le soin d'expliquer leur présence, il courut à Elise pour lui témoigner sa sympathie.

Sarelli ne se relevait point; la perte de sang l'affaiblissait, et ses yeux commençaient à se couvrir d'un voile.

« Vetturin ! cria Feldmans, garrottez-le ; nous le livrerons à la police. »

Cette menace fit pâlir Berghen, qui craignit que sa complicité dans cet acte de violence ne fût découverte.

« Ne me touchez pas, dit Sarelli; laissez-moi mourir là ! »

— Comment te nommes-tu ? demanda Feldmans.

— Sarelli. »

Ce nom arracha au baron un mouvement de surprise. C'était aussi, au dire de la princesse Mentschikoff et de milady Munk, celui du chef de la bande qui avait tenu, la veille, de le tuer ou de s'emparer de sa personne. Serait-ce le même homme ? Pourtant celui qui gisait là était dans la force de l'âge.

« Faites-le arrêter, dirent les deux dames; c'est lui certainement.

— C'est donc toi, reprit Feldmans, qui, hier soir, commandais les bandits à l'angle de la digue de l'arsenal ?

— Moi ? non, monsieur; je ne sais ce que vous voulez dire.

— As-tu un père ?

— Non plus.

— Un oncle ou quelque parent âgé ?

— Aucun.

« Pourquoi enlevais-tu cette jeune dame ? » Sarelli promena de tous côtés un regard effrayant. Berghen le rencontra, et vit avec terreur que son honneur était entre les mains du bandit.

« Abrégez, monsieur le baron, dit-il en s'efforçant de sourire; rendez-moi un dernier service, celui de l'achever; c'est un péché de le laisser souffrir si longtemps.

— Vraiment ! » dit Sarelli levant la tête.

Il y avait dans ce seul mot une intention si profonde que Berghen resta muet, et sentit qu'il avait trouvé son maître.

« Vous demandez qu'on me tue, vous ! »

Le ton de Sarelli était plein d'une ironie si foudroyante que le sourire s'effaça des lèvres de Berghen.

« Garrottez-le, ordonna de nouveau Feldmans. — Laissez-le, dit Elise. Il est hors d'état de nuire. Venez, monsieur le baron, éloignons-nous.

— Un moment, interrompit Sarelli, un moment.

— Et pourquoi rester ici plus longtemps ? s'écria Berghen, dont l'anxiété croissait à chaque parole du bandit. Retournons à Naples.

— Vous voulez savoir pourquoi j'ai enlevé cette dame ? reprit Sarelli, s'adressant à Feldmans.

— Oui.

— J'étais acheté.

— Par qui ?

— Par ce monsieur-là qui vous engage à m'achever, et qui a tant de hâte de regagner Naples. » (La suite au prochain numéro).